

## Compte rendu du Conseil d'École de l'ESPE de l'académie de Limoges réuni le 10 mai 2019

### Liste des membres ayant voix délibérative présents

Mme	LABORIE	ADJAENES
Mme	LEGROS	MCF – ESPE de l'académie de Limoges
M.	LEOPOLDIE	IEN-DAFPEN de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	MARITAUD	Directrice Atelier CANOPE Limoges
M.	MOYON	MCF – ESPE de l'académie de Limoges
M.	PÉTREAULT	Président du Conseil d'école, IGEN
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice – école primaire Léon Berland - Limoges
Mme	TORRE	Vice-Présidente de la CFVU, université de Limoges
M.	WEIL	PR – ESPE de l'académie de Limoges

### Liste des membres ayant voix délibérative représentés

M.	ALLEE	Vice-Président C.A., université de Limoges
M.	CHEVALIER	Usager (M2 – Maths Limoges)
Mme	CORET	MC – Poitou-Charentes
Mme	DEBELLUT	Usager (PE M2 – Guéret)
M.	DOBBELS	PRAG – ESPE de l'académie de Limoges
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1er degré
Mme	MAUD	Inspecteur d'Académie - IPR
Mme	NOUHAUD	Directrice école d'application
Mme	PAULIAT	Usager (DU parcours adapté PE – Guéret)
Mme	PERROT	PRAG – ESPE de l'académie de Limoges
M.	REBET	Principal Collège de Saint Sulpice Laurière
Mme	ZERROUKI	PR – FST, université de Limoges

### Liste des membres ayant voix consultative présents

Mme	CAPERAN	Responsable administrative, ESPE de l'académie de Limoges
Mme	COPPEY	Chargée de mission « communication »
M.	DEVIANNE	Responsable site de Tulle, ESPE de l'académie de Limoges
Mme	FLOREANI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable scolarité, ESPE de l'académie de Limoges

## I. Approbation du compte rendu du 11 mars 2019

Au préalable, M. PÉTREULT, président du conseil d'école (C.E.), précise que les dates des CE seront anticipées pour l'année universitaire 2019/20 afin que les membres puissent plus facilement se libérer.

Mme LEGROS, représentante des enseignant.e.s, ajoute qu'il a été décidé de fixer un CE environ 10 jours avant les commissions permanentes de l'université.

M. PÉTREULT, demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 11 mars 2019 avant de le soumettre au vote.

Nombre de votants	22	Pour	22	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants.

## II. Tarif des formations FTLV (Formation Tout Au Long de la Vie)

Mme TORRE, Vice-Présidente de la CFVU de l'université de Limoges, explique que les tarifs de formation sont votés tous les ans. Jusque-là, il y existait 3 statuts : les étudiants inscrits en formation initiale, qui payent les droits d'inscriptions et deux autres statuts, celui de la formation permanente (FP) et celui de la formation continue (FC). L'évolution réglementaire impose la non distinction entre la FP et la FC. Il a été décidé de ne faire qu'un tarif pour ce que l'on appelle maintenant la FTLV. Tout individu peut avoir un compte personnel de formation (CPF) à partir duquel il peut demander un devis et le financement de sa formation, ce qui exige un seul tarif de formation. Les frais de formation sont constitués de frais de gestion liés au service de formation continue ainsi que les frais de gestion composante (de gestion et pédagogiques). Dorénavant les tarifs seront calculés dès le 1<sup>er</sup> trimestre.

Mme TORRE ajoute que les stagiaires de la FTLV qui auraient à charge une partie de leur formation pourront déposer des demandes à la commission d'exonération.

M. MOYON explique que l'enjeu pour l'ESPE est très faible puisque seul le DU Documentation est concerné. L'ESPE a choisi de ne pas changer les tarifs de ce DU.

M. PÉTREULT propose les tarifs présentés au vote.

Nombre de votants	22	Pour	22	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Les tarifs des formations FTLV sont adoptés à l'unanimité des votant.e.s.

### **III. Désignation pour le COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique)**

M. MOYON rappelle que lors du dernier CE, il restait à élire une personnalité extérieure qui pourrait s'avérer être le président du COSP. L'idée était de trouver un membre du conseil scientifique de l'éducation nationale. M. MOYON annonce que M. Michel FAYOL, professeur des universités émérite de l'université Clermont Ferrand – Auvergne accepterait de rejoindre le COSP s'il était désigné par le conseil d'école. Il précise que ses travaux sur la petite enfance et l'école élémentaire sont connus et reconnus dans la communauté scientifique.

M. PÉTREAULT se félicite de ce choix qui apportera une hauteur de vue certaine.

M. PÉTREAULT propose au vote du CE, le nom de M. FAYOL comme membre du COSP.

Nombre de votants	22	Pour	22	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

La candidature de M. FAYOL comme membre du COSP est adoptée à l'unanimité des votant.e.s.

Le 9 juillet 2019, le COSP se réunira en présence de M. PÉTREAULT afin d'aider l'ESPE au passage à l'INSPE (Institut National du Professorat et de l'Education).

M. MOYON souhaite que le COSP soit vu comme une commission permanente du CE. Le COSP peut aider à la mise en place des nouvelles maquettes. Il doit être force de proposition même s'il n'a pas voix délibérative.

M. MOYON propose de mettre à l'ordre du jour du prochain CE un point sur le COSP afin que les membres du CE puissent réfléchir à ce sur quoi le COSP peut travailler.

Il rappelle que précédemment le COSP avait travaillé sur deux dossiers : une réflexion autour du tronc commun et de la préprofessionnalisation.

Sans attendre les informations diverses, M. MOYON fait un point sur le nouveau dispositif de pré recrutement qui concerne les étudiants de L2 (Licence 2<sup>ème</sup> année) des composantes partenaires de l'ESPE. Les effectifs prévus sont : 15 professeur.e.s des écoles, 10 professeur.e.s en mathématique et 10 professeur.e.s de français en devenir. Ce dispositif prévoit que les étudiant.e.s pré-recruté.e.s aient un contrat sur 3 ans et soient inscrit.e.s en L2 à l'université pour la première année. Un écueil serait que les étudiant.e.s ne réussissent pas leurs examens à cause de leur forte implication dans leur contrat de travail en établissement scolaire. Ils doivent être 8h en établissement mais doivent également valider leurs examens. Une discussion est engagée entre le secrétariat général du rectorat et celui de l'université pour faciliter l'accès aux études de ces étudiants tout en respectant les 8h en établissement.

Mme TORRE ajoute que l'université a demandé au rectorat la possibilité d'avoir un regard pédagogique sur ces étudiant.e.s.

M. PÉTREULT pense qu'il est important que les établissements de ces étudiant·e·s ne soient pas trop éloignés de Limoges, le temps passé dans les transports pourrait porter préjudice à leurs études.

M. MOYON ajoute que toutes les licences sont ouvertes à ce dispositif et pas seulement SAE (Science et Apprentissage chez l'Enfant) et Sciences de l'éducation. Les dossiers des étudiant·e·s seront étudiés par une commission universitaire pour valider l'avis du doyen, et les étudiant·e·s sélectionné·e·s devront s'engager à suivre l'option préprofessionnalisation.

M. PÉTREULT pense que l'ESPÉ/INSPÉ pourrait être l'endroit idéal pour avoir une action de formation commune à ces 35 étudiants.

M. MOYON ajoute que ces étudiant·e·s seront en responsabilité en M1 (Master 1<sup>ère</sup> année) lors de l'entrée à l'INSPE (Institut National Supérieur de Professorat et de l'Education). Il faudra donc leur proposer un parcours spécifique. Ces étudiant·e·s bénéficieront certainement d'un concours adapté.

M. MOYON se dit pessimiste sur le nombre de dossiers déposés. Ce dispositif a déjà existé et le manque de disponibilité pour l'étudiant·e s'est avéré être un frein à la réussite aux examens ainsi qu'au concours.

Mme TORRE explique qu'une commission universitaire doit se réunir le 20 mai pour étudier les dossiers avant de présenter ces derniers au rectorat.

M. MOYON ajoute que l'ESPE pourrait jouer un rôle avec les tuteur·trice·s et les encadrant·e·s de ces 35 étudiant·e·s. Il va falloir donner un sens à ces 8h par semaine en établissement dédiées à l'observation, à la co-intervention puis à la responsabilité de classe.

M. LEOPOLDIE répond qu'il y a différentes façons d'enseigner, différents niveaux d'enseignement, ces étudiant·e·s ne seront peut-être pas obligé·e·s de rester dans la même classe avec le·la même enseignant·e.

Mme LEGROS voit dans ce dispositif l'idée d'un compagnonnage de ces étudiant·e·s. Elle affirme la nécessité d'avoir des tuteur·rice·s formé·e·s pour accompagner correctement ces étudiant·e·s.

M. MOYON ajoute que si l'université crédite ce stage long d'ECTS (European Credits Transfer System), il faudra qu'il y ait un rendu comme par exemple un rapport. L'ESPE a donc tout son rôle à jouer et peut être l'interlocuteur privilégié entre le rectorat, les tuteur·rice·s et les composantes.

M. LEOPOLDIE ajoute qu'il faudra certainement consulter les inspecteur·rice·s.

M. PÉTREULT pense que la formation de ces étudiant·e·s doit être pensée par le COSP qui peut avoir un rôle fédérateur de toutes les composantes ayant des étudiant·e·s en pré-recrutement. Au-delà des difficultés, il va falloir réfléchir à la façon dont l'université est capable de s'engager et de s'adapter à ce nouveau statut.

#### **IV. Modifications des maquettes et/ou modalités de contrôle des connaissances**

M. MOYON explique que, tous les ans, il y a des modifications de maquettes de formation. Ce sont des points de détail qui n'étaient pas présentés jusqu'à présent devant le CE.

M. MOYON souhaite dorénavant que le CE soit informé. Cette année, il a été demandé aux responsables de formation de ne faire des modifications qu'à la marge dans l'attente de modifications importantes prévues à l'arrivée de l'INSPE.

Les modifications présentées aujourd'hui n'entraînent pas d'augmentation du coût de la formation contrairement à ce qui sera présenté au prochain CE dans la maquette « mathématiques » et « sciences physiques » puisque pour s'adapter à la réforme du Lycée, 6h seront demandées (3h pour chaque parcours) pour intégrer l'apprentissage du langage de programmation python.

Voir tableau en annexe.

#### **V. Informations sur l'appel à projets PIA3 (Programme d'Investissement d'Avenir) « territoires d'innovation pédagogique »**

M. MOYON explique que l'ESPE de l'académie de Limoges répond, avec les ESPE de Bordeaux et de Poitiers à un appel à projet PIA « Territoires d'innovation pédagogique » porté par l'université de Poitiers impliquant les différentes entités éducatives et formatives en Région Nouvelle Aquitaine (CANOPE ; CNED ; IH2EF).

Cet appel à projet est une aubaine pour montrer qu'il y a de la recherche à l'ESPE et que ses 4 formations en sont nourries.

Ce projet porte sur 10 ans de travail, son budget est conséquent et pourrait correspondre à environ 200 000€ par an pour l'université de Limoges.

Pour plus de structuration, c'est un·e enseignant·e-chercheur·e de chacune des 3 ESPE qui porte un des trois axes du projet, à savoir :

- Anne LEHMANS (Bordeaux) pour l'axe 1 : formation et autonomie des enseignants : des écosystèmes aux gestes professionnels.
- Jérôme FATET (Limoges) pour l'axe 2 : régulation et autonomie dans le contexte de « l'école inclusive ».
- Nicolas VIBERT (Poitiers) pour l'axe 3 : métacognition et (auto)régulation des apprentissages au service de la réussite des élèves.

Tous les lundis, il y a une visioconférence avec les partenaires du projet. Des réunions plénières sont organisées régulièrement par Poitiers sur Angoulême ou Poitiers.

Cet appel est soutenu par la Région qui proposerait une aide de 100 000€ par an.

M. LORENZO demande si toutes les universités répondent à cet appel d'offre.

M. MOYON indique que la plupart des ESPE répondent à l'appel mais qu'il n'y aura que 5 lauréats. Il souhaite le succès de cet appel qui pourrait être une mise en lumière de l'ESPE en tant que « structuré » de la recherche en éducation.

Le dépôt des dossiers est prévu au 10 juillet.

## **VI. Informations sur la campagne de candidatures à l'entrée à l'ESPE (rentrée 2019).**

M. WEIL, représentant des professeur·e·s d'université, explique que tou·te·s les candidat·e·s en M1 doivent déposer leur dossier sur la plateforme eCandidat entre le 18 mars et le 17 mai.

Mme ISIDORE, responsable de la scolarité de l'ESPE, commente le tableau des candidatures.

Les effectifs des candidatures à ce jour :

- M1 1<sup>er</sup> degré : 440 candidatures ;
- M1 encadrement éducatif : 68 candidatures ;
- M1 2<sup>nd</sup> degré : 308 candidatures.

À ce jour, les demandes ont augmenté pour tous les parcours sauf pour les parcours scientifiques.

Mme TORRE pense qu'il serait intéressant de se rapprocher des autres ESPE de la grande région pour une éventuelle mise en commun de certains parcours afin d'avoir une offre plus rationnelle.

M. MOYON répond que pour certains parcours comme PLP (Professeur Lycée Professionnel) et certaines spécialités d'EPS (Education Physique et Sportive) des cours sont déjà mutualisés et s'effectuent en visioconférence mais il dit qu'il faut être attentif au fait que les étudiant·e·s de l'ancien Limousin ne suivront pas leurs études à Bordeaux et ce, pour des raisons financières.

M. LORENZO fait remarquer que cette réflexion ne doit pas concerner que l'ESPE puisque le choix d'ouvrir ou pas certaines sections a un impact direct en licence. Il émet, pour l'exemple, l'hypothèse d'une fermeture de la filière Lettres à l'ESPE qui aurait certainement comme conséquence de vider la licence Lettres de la FLSH (Faculté des Lettres et des Sciences Humaines).

## **VII. Informations sur l'évaluation du Tronc Commun**

M. WEIL annonce qu'un processus d'évaluation du tronc commun a eu lieu pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, encadré par Fabienne Perrot.

Les délégué·e·s ont été chargé·e·s de recueillir la parole de leurs camarades. Il a été prévu la mise en place d'un comité de pilotage. Une analyse des résultats sera rendue au CE du 12 juin.

Mme ISIDORE demande si les résultats de cette évaluation auront des impacts sur les maquettes.

M. Weil répond que l'évaluation est surtout qualitative et que les maquettes ne seront devraient pas être formellement impactées.

### **VIII. Informations sur l'aménagement des nouveaux espaces de scolarité**

M. MOYON explique que ces aménagements s'inscrivent dans une logique de rationalisation à la fois des moyens de formation mais aussi des mètres carrés. Le ministère impose une diminution des mètres carrés par personnel.

Aujourd'hui, les collègues de la scolarité travaillent à 5 dans un espace mal adapté à leurs besoins. De plus, l'ESPE est en tension concernant l'accueil de grands groupes (35 étudiants). L'idée est de transférer la scolarité ainsi que la salle des professeur·e·s dans le bâtiment B, laissant ainsi le bâtiment A entièrement affecté à la formation avec deux grandes salles supplémentaires (ancienne scolarité et ancienne salle des professeurs).

L'université a bousculé ses priorités en terme de travaux pour pouvoir rendre accessible le bâtiment A dédié à la formation (ascenseur ; éclairage adapté ; sanitaires accessibles...) à l'horizon 2021.

Mme ISIDORE rappelle qu'il faudra penser aussi à déménager les photocopieurs.

M. MOYON espère que les travaux de la scolarité seront finalisés en janvier 2020.

M. PÉTREAUULT demande si les membres du CE ont d'autres observations. Ceux-ci n'ayant plus de question, le Conseil d'École est clos à 12h05.

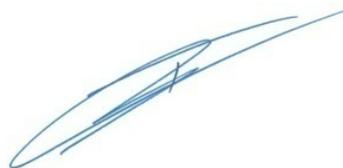
M. PÉTREAUULT rappelle que le prochain CE se tiendra le mercredi 12 juin après-midi.

Le Président du Conseil de l'ESPE  
de l'académie de Limoges



Gilles PÉTREAUULT

Le secrétaire de séance



Isabelle CAPERAN